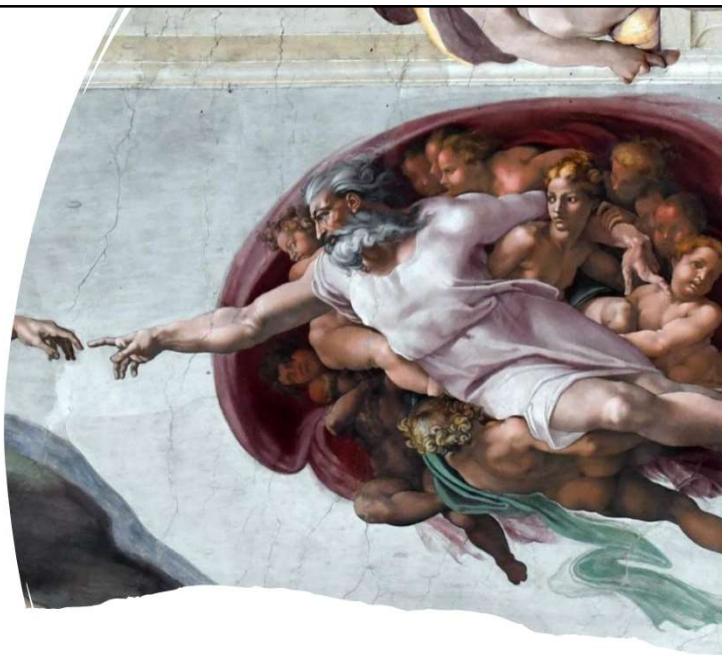




Violence sexualisée et représentations de la masculinité

Christoph Gosteli et
Barbara Beaussacq,
conseiller et conseillère en
matière de violence, membres
du comité de l'APSCV



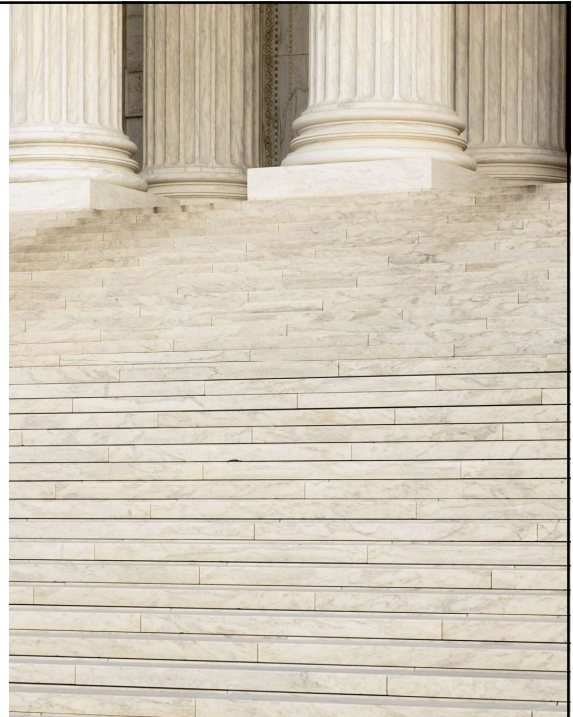


Contexte (1)

Droit pénal en matière sexuelle révisé

Art. 94, al. 2 nCP Règles de conduite

² En cas d'infraction contre l'intégrité sexuelle, la personne condamnée peut être obligée de suivre un programme de prévention.*



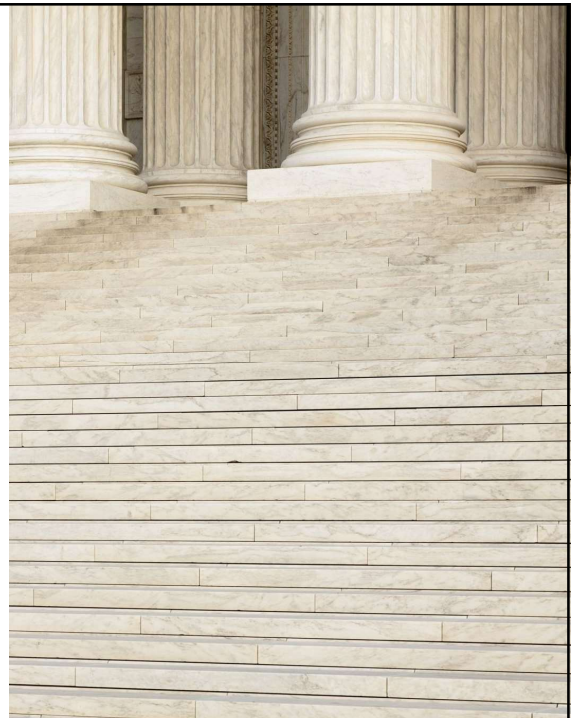
Contexte (2)

PAN CI, mesure 12

GREVIO, oblig. générale n° 14

CEDEF, recommandation du BFEG

Étudier et faire connaître les mesures de prévention contre les représentations de la masculinité favorisant la violence





Journée nationale
2023 de l'APSCV:
violence sexualisée

Exposés de
Juliane Gerth
Exécution judiciaire du
canton de Zurich
&
Marco Roock
Männerbüro Hanovre

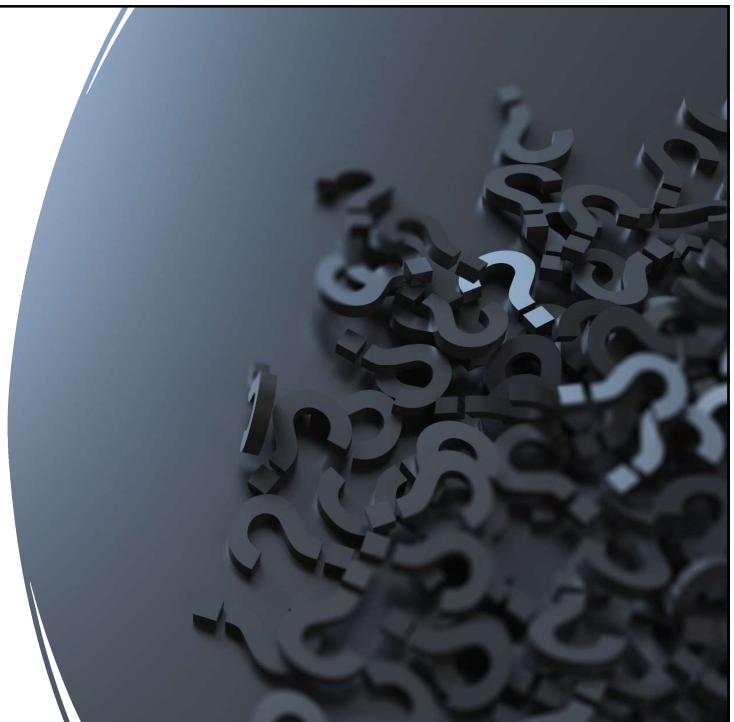
**Dans le monde, 60% des femmes
victimes de violence domestique
subissent également des violences
sexuelles de la part de leur partenaire.**

**Conséquences: lésions plus graves,
dépressions plus fréquentes, difficultés
sociales plus nombreuses, suicides plus
nombreux**

**«L'auteur est une personne
sympathique.»**

Discussion au sein de l'APSCV: questions non tranchées

-
- Jusqu'où pouvons-nous intégrer la question de la violence sexuelle dans les programmes de prévention et les consultations en matière de violence domestique ?
 - Quand faut-il procéder à un triage ?
 - Pouvons-nous travailler avec «de tels» auteurs?





La violence sexuelle est, avec la violence psychique, la violence physique, la violence sociale et la violence économique, une forme de violence domestique.

Walker, Lenore E. 1979

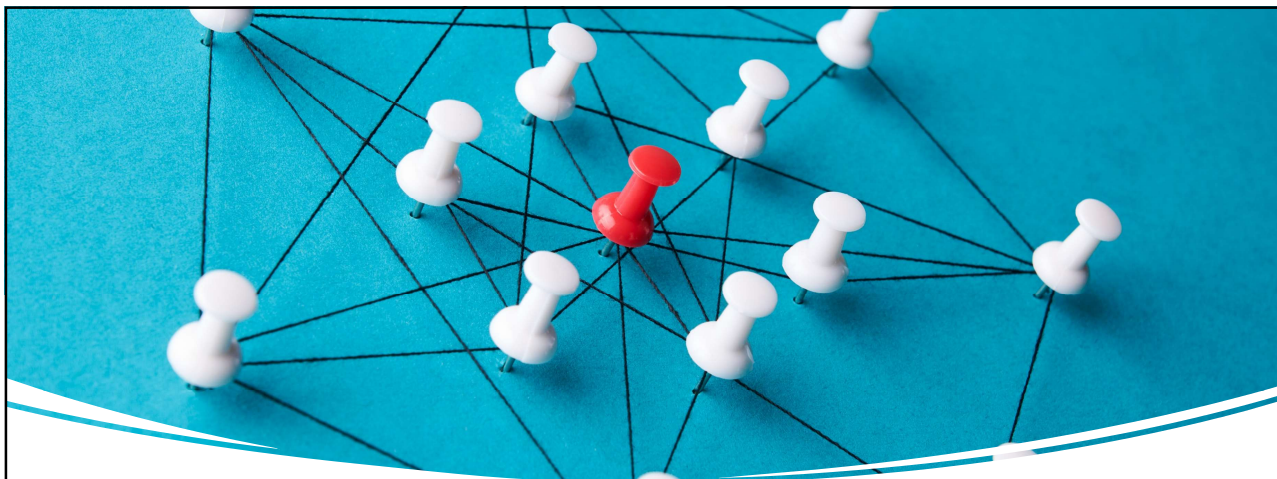
- Les pratiques sexuelles «inhabituelles» (p. ex. rapports sexuels forcés avec un animal domestique) et les agressions sexualisées et sexuelles contre les filles du couple sont des marqueurs de violence domestique.
- La violence sexuelle alterne avec des rapports sexuels agréables. Cela a pour effet de renforcer la victimisation par intermittence.
- La violence sexuelle dans la société et la violence sexuelle dans le couple se renforcent et se légitiment mutuellement. En d'autres termes, les hommes qui exercent des violences sexuelles comptent sur la complicité des autres hommes.

La violence sexuelle est, avec la violence psychique, la violence physique, la violence sociale et la violence économique, une forme de violence domestique.

Walker, Lenore E. 1979

La culture du viol est l'environnement social qui permet de normaliser et de justifier la violence sexuelle, alimentée par les inégalités persistantes entre les sexes et les attitudes à leur égard.

ONU Femmes



Les jeunes sont comme ça... L'homme
a le droit ...

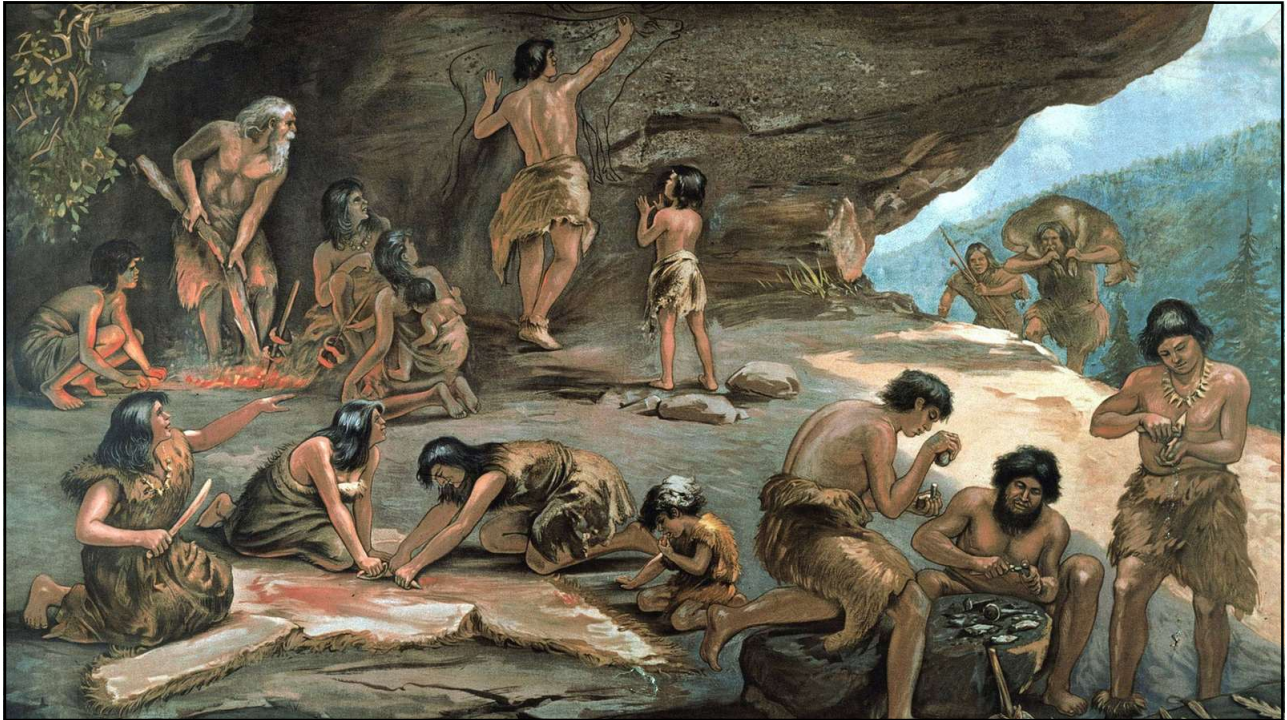
L'image de la masculinité dans la logique patriarcale de la violence

1. L'identité par la négation: l'homme est une non-femme
Homme = actif, fort, rationnel ≠ femme = passive, faible, émotionnelle
2. L'identité par le jugement de valeur: les attributs masculins sont supérieurs aux attributs féminins
3. L'identité par la revendication de droits: l'homme est homme parce qu'il a des droits sur la femme. Elle lui doit:
 - présence
 - attention
 - soutien
 - sollicitude
 - satisfaction

Si ces représentations identitaires sont remises en question et surtout si les droits imaginaires ne sont pas comblés, la logique patriarcale de la violence donne à l'homme le «droit» de recourir à la violence.

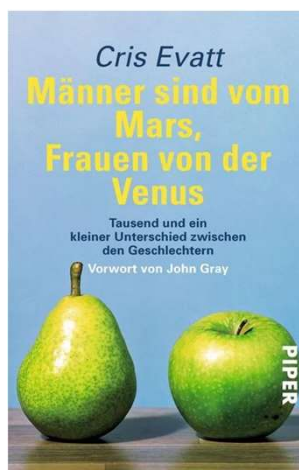
Lire p. ex. De Beauvoir, Bourdieu, Butler, Walker, Manne, Kimmel, Heiliger & Engelfried, Kaiser, Fricker, Bell Hooks





sex -> genre

Comment en sommes-nous arrivés à croire que de petites différences biologiques peuvent être à la base de différences énormes et complexes entre les genres sur le plan social et sociétal? (Goffmann)



Journée du genre au centre Schlossmatt





Consultation dans le cadre du programme de prévention

Déclaration d'un client

«Si elle se refuse à moi, c'est aussi de la violence!»

Consultation dans le cadre du Männerbüro

Déclaration d'un client

«J'étais tellement amoureux, je la voulais près de moi.»



Perspective: quoi faire ?



APSCV:

Renforcer la sensibilisation et la formation continue des conseillers et conseillères concernant la violence sexuelle et les conditions structurelles et socio-culturelles qui entourent la violence domestique.

Il faut:

- financer des consultations, des programmes de prévention, des offres thérapeutiques et des refuges;
- que les services impliqués collaborent.

Merci de votre attention!

gosteli@mannebuero.ch
barbara.beaussacq@tac-bb.net

- Exposés de J. Gerth et M. Roock sur le site de l'APSCV
<https://www.apscv.ch/events.html>
- Réseau Convention Istanbul Suisse
<https://istanbulkonvention.ch/index-fr.html>
- Amnesty International
<https://www.amnesty.ch/fr/themes/droits-des-femmes/violence-sexuelle/docs/2019/violences-sexuelles-en-suisse>
- 16 façons de lutter contre la culture du viol
<https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2019/11/compilation-ways-you-can-stand-against-rape-culture>
- Work with Perpetrators – European Network
<https://www.work-with-perpetrators.eu/>